



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'enseignement scolaire**

Service de l'accompagnement des politiques éducatives
Sous-direction de l'action éducative
Bureau de la réglementation et de la vie des établissements
DGESCO C2-3
n° 2020-0080
Affaire suivie par :
Timothée BOSSIN
Tél : 01 55 55 33 27
Mél : timothee.bossin@education.gouv.fr

Paris, le **30 JUIL, 2020**

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 24 juillet 2020, vous m'avez adressé une demande de prolongation d'un an du mandat des délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN) actuellement en fonction, ainsi qu'un report de la publication de la circulaire relative au renouvellement quadriennal des DDEN.

L'article D. 241-26 du code de l'éducation précise que les DDEN sont désignés pour une durée de quatre ans par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, après avis du conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN). Par conséquent, la prolongation du mandat des DDEN d'une année modifie le cadre réglementaire en vigueur, nécessitant ainsi la publication d'un décret.

De plus, la circulaire relative au renouvellement quadriennal des DDEN vise principalement à rappeler le calendrier de désignation des DDEN, permettant ainsi aux directions des services départementaux de l'éducation nationale de mettre en œuvre les opérations de désignation.

Pour votre information, la nouvelle circulaire relative au renouvellement quadriennal des DDEN pour la rentrée 2021 a été signée le 24 juillet dernier et transmise pour publication.

Toutefois, le prochain renouvellement des DDEN intervenant à la rentrée 2021, leur désignation s'effectuera après avoir recueilli l'avis des CDEN siégeant au cours du premier semestre 2021. Par conséquent, les prochains mois vous offrent la possibilité de recenser et proposer des candidatures avant la tenue des CDEN, afin que les nouveaux DDEN puissent prendre leurs fonctions à la rentrée scolaire 2021.

Au regard de ces éléments, je ne peux malheureusement donner une suite favorable à votre demande.

Les services du ministère chargé de l'éducation nationale, conscients de l'importance du rôle joué par les DDEN en matière de visite et d'inspection des écoles, restent pleinement à votre disposition pour faciliter localement les procédures de renouvellement des délégués.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Pour le ministre et par délégation
le directeur général de l'enseignement scolaire

Edouard GEFFRAY